



Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malfaisance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice.

13 janvier 1898, la lettre de **Zola** au président dans la République publiée dans le journal « L'Aurore »

« J'Accuse... !

LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Par ÉMILE ZOLA

LETTRE À M. FÉLIX FAURE

Président de la République

Monsieur le Président,

Me permettez-vous, dans ma gratitude pour le bienveillant accueil que vous m'avez fait un jour, d'avoir le souci de votre juste gloire et de vous dire que votre étoile, si heureuse jusqu'ici, est menacée de la plus honteuse, de la plus ineffaçable des taches ?

Vous êtes sorti sain et sauf des basses calomnies, vous avez conquis les cœurs. Vous apparaissez rayonnant dans l'apothéose de cette fête, patriotique que l'alliance russe a été pour la France, et vous vous préparez à présider au solennel triomphe de notre Exposition universelle, qui couronnera notre grand siècle de travail, de vérité et de liberté. Mais quelle tache de boue sur votre nom - j'allais dire sur votre rogne - que cette abominable affaire Dreyfus ! Un conseil de guerre vient, par ordre, d'oser acquitter un Esterhazy, soufflet suprême à toute vérité, à toute justice. Et c'est fini, la France a sur la joue cette souillure, l'histoire écrira que c'est sous votre présidence qu'un tel crime social a pu être commis.

Puisqu'ils ont osé, j'oserai aussi, moi. La vérité, je la dirai, car j'ai promis de la dire, si la justice, régulièrement saisie, ne la faisait pas, pleine et entière. Mon devoir est de parler, je ne veux pas être complice. Mes nuits seraient hantées par le spectre de l'innocent qui expie là-bas, dans la plus affreuse des tortures, un crime qu'il n'a pas commis.

Et c'est à vous, monsieur le Président, que je la crierai, cette vérité, de toute la force de ma révolte d'honnête homme. Pour votre honneur, je suis convaincu que vous l'ignorez. Et à qui donc dénoncerai-je la tourbe malfaisante des vrais coupables, si ce n'est à vous, le premier magistrat du pays ?

“

**Au XIXe siècle, la figure du « tueur de femmes » est autant un motif journalistique que littéraire. La presse héroïse les bourreaux, néantise les victimes, et les rend responsables des violences qu'elles subissent.**

**Christelle Taraud**, historienne, directrice de *Féminicides, Une histoire mondiale* (La Découverte, 2022)

RETRO  
NEWS

Vers une histoire mondiale des féminicides

Contre la longue nuit historiographique, l'historienne Christelle Taraud dirige une étude sur le meurtre des femmes à l'échelle internationale. Brassant des époques et des contextes divers, ce travail sur le féminicide réaffirme la prise de conscience (tardive) d'un phénomène culturel terrifiant.

Le féminicide est un phénomène historique dont l'immensité écrase tous les continents et toutes les périodes. Pourtant, l'historienne Christelle Taraud a réussi à coordonner une œuvre, magistrale dans sa démonstration, combinant un phénomène transnational et transpériode à sa patriarcale unicité, grâce à l'introduction du concept de « continuum féminicide ». Elle vient de paraître aux éditions @editionsladecouverte.

“

RETRO  
NEWS

**Vichy interdisait  
Tartuffe et faisait  
trancher la tête à une  
avorteuse ; toutes les  
femmes étaient  
chastes, les filles  
pucelles, les hommes  
fidèles, les enfants  
innocents.**

### **Simone de Beauvoir**

En pleine Occupation, l'écrivaine publie *L'Invitée*. Une histoire d'amour et de désir entre deux femmes et un homme.



1943 est une année clé pour Simone de Beauvoir : âgée de trente-cinq ans, « le Castor » publie, à la fin du mois d'août, son premier roman, *L'Invitée*. Jusque-là professeure de philosophie en lycée, l'autrice est à cette date une quasi inconnue : seuls les habitués du Flore ou du Dôme savent qu'elle forme, depuis 1929, un couple aussi soudé qu'atypique avec Jean-Paul Sartre, lequel vient lui-même de faire jouer *Les Mouches* et de publier l'essai philosophique *L'Être et le néant*, après le roman *La Nausée*, en 1938.

Avec le recul, il peut paraître étonnant qu'une histoire aussi scabreuse ait pu, en pleine Occupation, recevoir non seulement l'approbation d'un éditeur – en l'occurrence Jean Paulhan chez Gallimard –, mais surtout un accueil critique dans l'ensemble très favorable, par la presse de Vichy et de la collaboration.

“

**Quand on aura remis le dictionnaire et féminisé la langue, chacun de ses mots, sera, pour l'égoïsme mâle, un expressif rappel à l'ordre.**

**Hubertine Auclert** dénonce la masculinisation de la langue en 1898.

18 avril 1898, le journal républicain Le Radical publie un plaidoyer dans lequel Hubertine Auclert dénonce la masculinisation de la langue, la responsabilité de l'Académie dans la disparition de noms de métier au féminin, et la nécessité de dé-masculiniser la langue.

« On m'a répondu que, devant le scrutin, "Français" ne signifiait pas "Française". Si Français ne signifie pas Française devant le droit ; Français ne peut signifier Française devant l'impôt. »

Hubertine Auclert, pionnière du féminisme, joue volontiers sur les mots. La formulation de la loi du 5 mai 1848 exclut les femmes quand il s'agit de voter, mais pas quand il s'agit de payer des impôts. Elle demande alors son inscription sur les listes électorales et d'être rayée des contribuables. En 1882, elle se ré-approprie le terme de « féministe », jusqu'ici employé de manière péjorative par les détracteurs de la cause, pour lui donner une valeur positive et désigner la lutte pour l'amélioration de la condition féminine. Quinze ans plus tard, la suffragette dénonce la masculinisation de la langue et la responsabilité de l'Académie dans la disparition de noms de métier au féminin. Si il est nécessaire de dé-masculiniser la langue, c'est qu'elle structure notre société : l'emploi du masculin comme générique humain et l'omission du féminin dans le dictionnaire contribue non seulement à l'omission du féminin dans le Code civil, mais également à l'effacement des femmes.

“

**Vous tenez en vos  
mains l'intelligence et  
l'âme des enfants ;  
vous êtes responsables  
de la patrie.**

**Jean Jaurès**, sa lettre aux  
instituteurs et institutrices  
de France dans *La Dépêche*.

Le 15 janvier 1888, Jean Jaurès publie une lettre adressée aux instituteurs dans laquelle il souligne l'importance de leur rôle dans le projet républicain. En hommage à Samuel Paty, des extraits ont été lus aux élèves des écoles de France le lundi 2 novembre.

Alors que la Troisième république commence à se stabiliser, notamment par les lois constitutionnelles de 1875, les gouvernements à tendance républicaine mènent d'importantes réformes qui vont structurer durablement le régime.

Parmi celles-ci, les projets de loi visant à mettre en place une école de la République libérée du pouvoir de l'église sont particulièrement importantes. C'est ainsi que Jules Ferry, Ministre de l'Instruction publique de façon quasi continue entre 1879 et 1883, fait voter la gratuité de l'école publique en 1881 et rend, en 1883, l'éducation laïque et obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 13 ans.

“

**Le président.** Votre nom ?

**L'accusée.** Marie-Antoinette  
de Lorraine d'Autriche.

**Le président.** Votre âge ?

**L'accusée.** Trente-huit ans. [...]

**Le président.** Votre état ?

**L'accusée.** Veuve du roi de France.

**Marie-Antoinette** est guillotinée le 16  
octobre 1793 : l'interrogatoire de la  
reine dans la presse.

Le 16 octobre 1793, Marie-Antoinette est condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire au terme d'un simulacre de procès qui aura duré deux jours.

Après l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793, la gauche de la Convention nationale réclame immédiatement la peine de mort pour celle qu'on appelle désormais la veuve Capet. En mars 1793, Robespierre en particulier demande que Marie-Antoinette soit traduite devant le Tribunal révolutionnaire.

“

**Je crois personnellement  
que l'histoire s'adresse  
fondamentalement aux  
vivants et qu'elle crée le lien  
dont nous avons besoin.**

**Annette Wieviorka, spécialiste  
de la mémoire de la Shoah, invitée  
d'honneur des Rendez-vous de  
l'Histoire de Blois sur le thème des  
vivants et des morts.**

Spécialiste de la mémoire de la Shoah, Annette Wieviorka était l'invitée d'honneur des 26èmes Rendez-vous de l'Histoire de Blois, dont elle a prononcé la conférence inaugurale. RetroNews lui donne carte blanche pour revenir sur son parcours d'historienne, dans lequel sa vie personnelle se fait parfois objet d'étude. (Propos recueillis par Alice Tillier-Chevallier)

RetroNews : Votre domaine de spécialité – la mémoire de la Shoah – est intimement lié à une histoire familiale profondément marquée par la Seconde Guerre mondiale et les déportations. Et pourtant, vous y êtes arrivée dans un second temps seulement... Quel a été votre cheminement ?

Annette Wieviorka : C'est vrai que j'ai commencé par étudier puis enseigner les lettres et que je ne suis devenue professeur d'histoire, puis historienne qu'ensuite... Mais j'étais déjà passionnée d'histoire en terminale : ce qui m'intéressait, c'était la première moitié du XXe siècle, les années qui avaient précédé ma naissance et plus particulièrement le mouvement ouvrier. C'est Mai 68 qui a été le point de bascule : j'ai eu à ce moment-là le sentiment très fort – du haut de mes 20 ans et avec mon regard qui n'était pas encore celui de l'historienne que je suis devenue ensuite – que le mouvement remettait en route la période du Front populaire et que je devais absolument étudier l'histoire... Je me suis alors inscrite à des cours du soir, tout en devenant maîtresse auxiliaire de lettres modernes. Je suis devenue professeur d'histoire dans le secondaire quelques années après.

“

**N'était-ce pas, pour ces monstres, comme un avant-goût du jugement des hommes et du verdict de l'Histoire ?**

**Andrée Viollis, dans un récit glaçant, la célèbre reportrice commente les premières semaines du procès de Nuremberg.**

Début 1946, Europe année zéro. Tandis que la guerre vient de s'achever et que l'étendue des crimes nazis se fait pleinement jour, 24 hauts dignitaires du Troisième Reich sont sur le banc des accusés au palais de justice de Nuremberg. Leurs crimes sont exposés au vu de tous, devant des correspondants venus des quatre coins du monde. Les Alliés souhaitent juger le régime assassin – déjà amputé des membres de sa plus haute hiérarchie, morts par suicide dans le sillage d'Hitler ou en fuite – dans le cadre d'un véritable procès. Celui s'étendra sur près d'un an.

La grande reportrice Andrée Viollis, 76 ans, couvre pour La Marseillaise (dans un article repris par France-Amérique) l'une des premières séances de ce moment ô combien symbolique de l'après-guerre. Les inculpés sont connus. Parmi eux : Julius Streicher, Joachim von Ribbentrop. Rudolf Hess. Hermann Göring.

#### AU PROCÈS DE NUREMBERG

Nous extrayons de « La Marseillaise » un passage du premier article d'Andrée Viollis sur le procès de Nuremberg. Nous avons lu bien des pages sur les sinistres accusés, mais aucune, à notre avis, n'est plus saisissante que celle de notre collaboratrice et amie. Elle a disséqué ses tristes héros avec la sûreté d'un chirurgien.



“

**Parler de Zola ! Qu'en dire,  
dans l'émotion de cette  
heure, sinon l'émotion même  
et le bouleversement où jette  
le spectacle de cette tombe  
si brusquement ouverte [...].**

**Le Matin, 30 septembre 1902.**

La veille, Émile Zola était retrouvé  
mort victime d'une asphyxie par gaz.  
Rapidement, des rumeurs circulent.

Le matin du 29 septembre 1902, Émile Zola est retrouvé mort à son domicile parisien, au 21 bis rue de Bruxelles, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement. La cause de son décès est tout de suite connue : l'auteur de *Germinal* et de *L'Assommoir*, qui avait 62 ans, a été victime d'une asphyxie par gaz due à des émanations toxiques produites par sa cheminée.

Dès que la nouvelle est connue, une émotion immense s'empare de la population. Le lendemain, l'événement fait la une de toute la presse. *L'Aurore*, journal où Zola fit paraître son célèbre *J'accuse*, paraît avec un liseré noir en signe de deuil :

« Émile Zola, notre maître vénéré, l'illustre écrivain, le noble penseur qui n'hésita pas une seconde à sacrifier ses intérêts, son repos, sa liberté, au salut du martyr de l'île du Diable, est mort brusquement en pleine vigueur, en plein talent, en pleine gloire. »

“

**Ne voyez pas là de la prétention : je veux simplement vous exprimer que je me suis faite par moi-même [...].**

**Camille Claudel**, en 1905. Un journaliste est présent dans l'atelier de la sculptrice pour l'observer travailler.

« Je vous préviens, monsieur, que j'ai, en matière de sculpture, « mes idées » [...] ainsi donc, je me soucie fort peu de votre opinion sur les œuvres que vous voyez ici » : en mars 1905, un journaliste s'invite dans l'atelier de la sculptrice Camille Claudel pour l'observer travailler le marbre.

Le 10 mars 1905, le journal La Presse publie un article de sa rubrique « visite » intitulé « Une femme artiste ». Il s'agit de Camille Claudel, dans l'atelier de laquelle le journaliste semble s'inviter spontanément et en toute méconnaissance de la renommée de son hôtesse.

Pourtant, en 1905, à une époque où devenir artiste lorsque l'on est une femme n'est pas aisé, Camille Claudel n'est pas une inconnue : distinguée au Salon des artistes français en 1888, médaille de bronze à l'Exposition universelle de 1900, elle fut un temps élève du sculpteur reconnu Alfred Boucher, puis de Rodin - sur qui elle exerce par la suite une influence certaine et avec lequel elle collabore en tant que praticienne sur certaines œuvres signées du nom du maître.

“

**Ma bouche sera la  
bouche des malheurs  
qui n'ont point de  
bouche, ma voix, la  
liberté de celles qui  
s'affaissent au  
cachot du désespoir.**

Aimé Césaire, poète  
surréaliste et chantre de  
la révolte anticolonialiste

Influencé par l'esthétique surréaliste, le poète martiniquais Aimé Césaire (1913-2008) fut remarqué dès la parution de son premier chef-d'œuvre, *Cahier d'un retour au pays natal*, en 1939.

« Ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont point de bouche, ma voix, la liberté de celles qui s'affaissent au cachot du désespoir ».

Des mots qui, signés Aimé Césaire, résument l'ambition à la fois poétique et politique de celui qui fut, avec Léopold Sédar Senghor et Léon-Gontran Damas, le représentant majeur du courant littéraire de la « négritude ». Défenseur de tous les opprimés, Césaire exprima sa révolte dans des genres divers : pièces de théâtres, articles, essais, biographie, et bien sûr poésie.

# réclamant l'abolition de la peine de mort

Le 17 septembre 1981, le ministre de la Justice Robert Badinter a demandé aux députés d'abolir la peine de mort. Voici son discours en intégralité.

Par la rédaction de l'INA - Publié le 09.02.2024



[17 septembre 1981 : le discours intégral de Robert Badinter sur l'abolition de la peine de mort](#) - 2021 - vidéo

Le 17 septembre 1981, dans un discours animé, le garde des Sceaux Robert Badinter, mort le 9 février 2024, demanda solennellement à l'Assemblée nationale d'approuver le projet de loi sur l'abolition de la peine de mort.

Le lendemain, le texte a été adopté avec 363 voix contre 117 sur 486 députés votants. Le 30 septembre, les sénateurs l'ont adopté en termes identiques avec 160 voix contre 126 sur 287 votants. La loi sera promulguée le 9 octobre 1981.

Voici des extraits du discours de Robert Badinter, entré dans l'histoire :

«Le débat qui est ouvert aujourd'hui devant vous est d'abord un débat de conscience et le choix auquel chacun d'entre vous procédera l'engagera personnellement. (...)

La France est grande, non seulement par sa puissance, mais au-delà de sa puissance, par l'éclat des idées, des causes, de la générosité qui l'ont emporté aux moments privilégiés de son histoire.

La France est grande parce qu'elle a été la première en Europe à abolir la torture malgré les esprits précautionneux qui, dans le pays, s'exclamaient à l'époque que, sans la torture, la justice française serait désarmée, que, sans la torture, les bons sujets seraient livrés aux scélérats.

La France a été parmi les premiers pays du monde à abolir l'esclavage, ce crime qui déshonore encore l'humanité.

Il se trouve que la France aura été, en dépit de tant d'efforts courageux, l'un des derniers pays, presque le dernier - et je baisse la voix pour le dire - en Europe occidentale, dont elle a été si souvent le foyer et le pôle, à abolir la peine de mort. (...)

Alors pourquoi le silence a-t-il persisté et pourquoi n'avons-nous pas aboli ? (...) Rien n'a été fait pendant les années écoulées pour éclairer cette opinion publique. Au contraire !

On a refusé l'expérience des pays abolitionnistes; on ne s'est jamais interrogé sur le fait essentiel que les grandes démocraties occidentales, nos proches, nos soeurs, nos voisins, pouvaient vivre sans la peine de mort. (...)

Il n'a jamais, jamais été établi une corrélation quelconque entre la présence ou l'absence de la peine de mort dans une législation pénale et la courbe de la criminalité sanglante. (...)

En fait, ceux qui croient à la valeur dissuasive de la peine de mort méconnaissent la vérité humaine. La passion criminelle n'est pas plus arrêtée par la peur de la mort que d'autres passions ne le sont qui, celles-là, sont nobles. (...)

La question ne se pose pas, et nous le savons tous, en termes de dissuasion ou de technique répressive, mais en termes politiques et surtout de choix moral. (...)

Voici la première évidence: dans les pays de liberté, l'abolition est presque partout la règle; dans les pays où règne la dictature, la peine de mort est partout pratiquée.

Ce partage du monde ne résulte pas d'une simple coïncidence, mais exprime une corrélation. La vraie signification politique de la peine de mort, c'est bien qu'elle procède de l'idée que l'État a le droit de disposer du citoyen jusqu'à lui retirer la vie. C'est par là que la peine de mort s'inscrit dans les systèmes totalitaires. (...)

Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. Demain, grâce à vous, il n'y aura plus, pour notre honte commune, d'exécutions furtives, à l'aube, sous le dais noir, dans les prisons françaises. Demain, les pages sanglantes de notre justice seront tournées.

À cet instant plus qu'à aucun autre, j'ai le sentiment d'assumer mon ministère, au sens ancien, au sens noble, le plus noble qui soit, c'est-à-dire au sens de 'service'. Demain, vous voterez l'abolition de la peine de mort. Législateurs français, de tout mon cœur, je vous en remercie.»